



EVIGNY



EVIGNY

(Diagnostic Agricole pour l'Urbanisme)

📍 Carte des « bâtiments agricoles » :

3 exploitations ont leur siège sur la commune et 1 exploitation extérieure utilise des bâtiments sur le territoire.

Toutes les 4 sont des exploitations d'élevages, dont 2 relevant du régime des ICPE (distance d'éloignement de 100 mètres) et 2 soumises au RSD (distance de 50 mètres).

Elles sont implantées au contact direct de l'urbanisation. 2 exploitations n'ont qu'un seul site en bordure du village (08160_02 et 08160_04) ; l'exploitation 08160_01 utilise 2 sites tous 2 en bordure du village et l'exploitation extérieure n'utilise qu'un bâtiment, son site principal étant sur une autre commune.

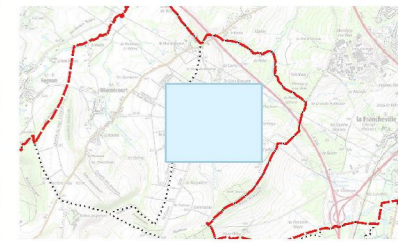
📍 Carte de « synthèse » :

Les 3 exploitations de la commune ont fait connaître 1 à 2 secteurs de développement chacune : 2 secteurs en continuité du site principal pour l'exploitation 08160_01, 2 secteurs possibles en périphérie du village pour l'exploitation 08160_04, et 1 secteur également en périphérie du village pour l'exploitation 08160_02. Ces secteurs génèrent une zone de protection agricole.

La zone de protection agricole est ajustée aux maisons de tiers les plus proches, hormis autour de l'exploitation 08160_02. Pour cette exploitation, la zone de protection englobe des maisons existantes situées de l'autre côté du village afin de ne pas permettre une urbanisation à l'extérieur du village à proximité d'un site d'élevage et d'un secteur de développement agricole.

Un bâtiment agricole désaffecté a été mentionné : se situant en partie dans la zone de protection agricole, un changement de destination devra être réfléchi collectivement pour convenir de son futur usage.

Les pâtures attenantes aux bâtiments et importantes pour les 4 exploitations d'élevage ont été identifiées pour être prises en compte.



Plan 1

Carte des bâtiments agricoles

■ Périmètre de réciprocité
autour des installations
agricoles

■ Bâtiment agricole
□ Maison d'exploitant
(ou ancien exploitant)

Exploitations :

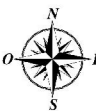
■ 08160_01
■ 08160_02
■ 08160_04
■ 08162_01

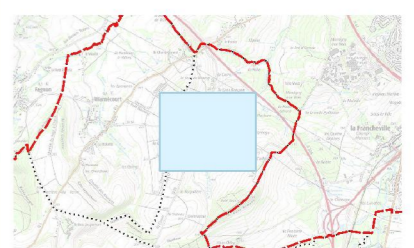
⊗ Bâtiment désaffecté

■ Communauté de communes
□ Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

0 40 80 m





Plan 1

- Zone de protection des activités agricoles
 - Protection des zones de développement
 - Pâture attenante
 - Bâtiment agricole
 - Projet
 - Maison d'exploitant (ou ancien exploitant)
 - Zone de développement de l'exploitation
 - Bâti tiers
- Exploitations :
- 08160_01
 - 08160_02
 - 08160_04
 - 08162_01
 - Bâtiment désaffecté

- Communauté de communes
- Communes

BDORTHO® ©IGN - 2020
BDPARCELLAIRE® ©IGN - 2020

